

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2024 à 18h, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 71 / Quorum : 36

Nombre de délégués présents : 44 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 14

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	François	RIEU

MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET-CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Jeudi 26 septembre 2024

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantennex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Mouteface Les Salles
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Ragnaux, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthou, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Ressources Humaines – Mutualisation de services avec le SMBVA – Mise à disposition d'un agent chargé d'études ressources en eau – Convention de mutualisation de services 2024-2025

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment les articles L. 512-6 à L. 512-17,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention de mise à disposition entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly,

Il est constaté que des problématiques associées à la ressource en eau sont partagées avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA) et qu'il convient de mettre en place une stratégie globale à une échelle élargie. La Communauté d'Agglomération Arlysère n'a pas les ressources en interne pour apporter une expertise dans ces domaines.

Pour répondre à ce besoin, il est possible de recourir à un agent du SMBVA dans le cadre d'une mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre les deux organismes.

Le SMBVA recrute à compter du 1^{er} octobre 2024 un agent chargé d'études ressources en eau à temps complet.

Il est proposé que cet agent soit mis à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération Arlysère sur le volet partage et ressources en eau, pour une durée d'un an et 3 mois, à hauteur de 10.50 heures hebdomadaires (30 %) à compter du 1^{er} octobre 2024.

Les missions assurées pour la Communauté d'Agglomération Arlysère sont les suivantes :

- Appui aux services afin de formuler des avis liés aux usages et ressources en eau sur les projets portés par la collectivité ou dans le cadre de l'instruction de dossiers portés par des tiers,
- Pilotage d'études transversales liées à l'eau : dans le cadre des différentes compétences (SCOT, agriculture, développement économique, tourisme, eau et assainissement, animation interservices),
- Développement du projet de territoire de gestion de l'eau sur le territoire de la CA ARLYSÈRE qui recoupe 3 bassins versant dont l'Arly (SMBVA), l'Isère en basse Tarentaise – (APTV doté d'une chargée de mission ressources) et de l'Isère en Combe de Savoie, en coordination avec les syndicats gemapiens.

Un titre de recette sera adressé trimestriellement par le SMBVA à la Communauté d'Agglomération Arlysère en vue d'obtenir le remboursement des salaires, primes et charges sociales de l'agent mis à disposition. La facturation comprendra le salaire et les charges patronales.

Cette question a été présentée au Comité social territorial du 6 septembre 2024 et a reçu un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la mutualisation de services avec le SMBVA pour un agent chargé d'études ressources en eau selon les modalités ci-avant ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

